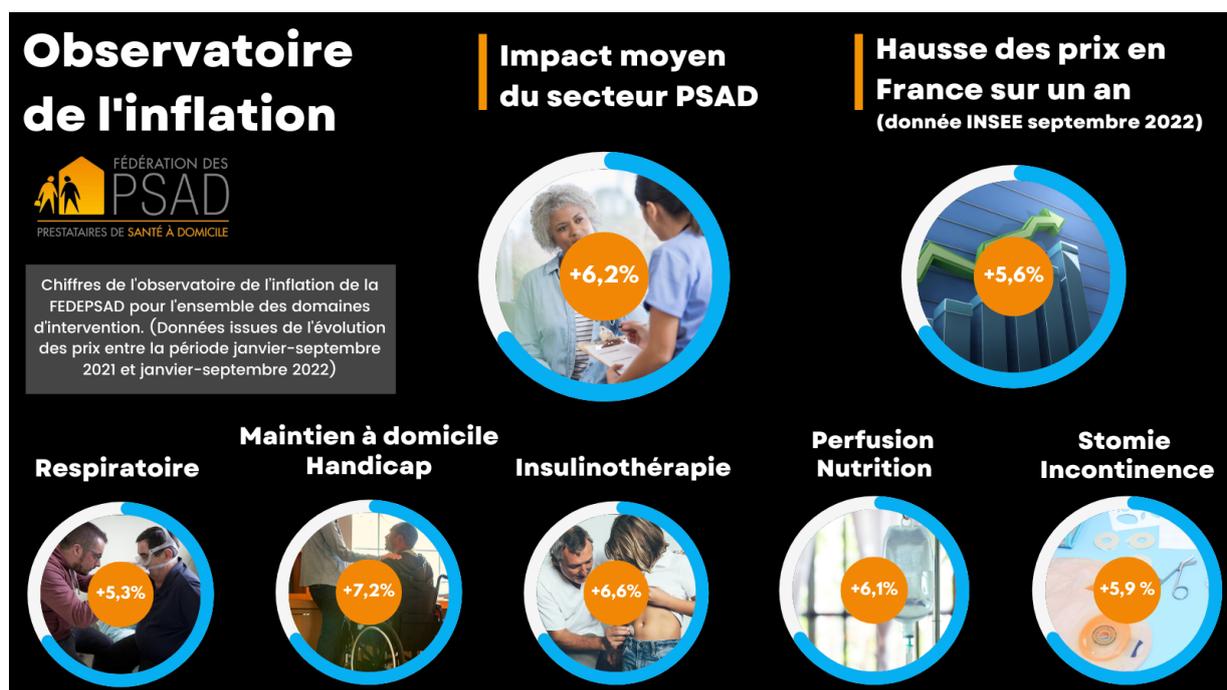


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les entreprises PSAD subissent une inflation supérieure à la moyenne observée en France selon l'observatoire de la FEDEPSAD

Paris, le 14 décembre 2022. Les chiffres de l'observatoire de l'inflation, récemment lancé par la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), confirment une hausse des prix inquiétante pour les entreprises et associations du secteur. Alors que le niveau d'inflation en France était de 5,6% sur un an au mois de septembre, pour les PSAD, l'impact moyen sur l'ensemble du secteur est encore plus marqué, avec des prix supérieurs de + 6,2% entre la période de janvier à septembre 2021 et celle de janvier à septembre 2022.

L'ensemble des domaines d'intervention qui constituent le cœur de métier des PSAD (Respiratoire (+5,3%), Maintien à domicile et handicap (+7,2%), Insulinothérapie (+6,6%), Perfusion et nutrition (+6,1%) et Stomie et incontinence (+5,9%)) sont fortement impactés.



Ce monitoring permet de mesurer les conséquences de l'inflation pour les PSAD et les chiffres, actualisés régulièrement, sont communiqués au gouvernement. La FEDEPSAD considère que les données rendues par l'observatoire en cette fin d'année ne font que confirmer la situation d'urgence dans lequel se trouve le secteur des PSAD et la nécessité d'agir pour la santé à domicile.

Depuis plusieurs mois déjà, la FEDEPSAD alerte le gouvernement sur le risque de faillites en cascades qui va résulter de cette hausse sévère des coûts (prix des consommables, charges de personnels liées aux négociations collectives NAO, frais de transports...), que les PSAD ne peuvent répercuter, même partiellement, sur leurs prix de vente puisque ceux-ci sont fixés par l'Etat.

Des cessations d'activités pourraient arriver dès le deuxième trimestre 2023. Au-delà des risques pour l'emploi des 32 000 collaborateurs PSAD, cette situation aura des conséquences directes sur l'accès aux soins des patients.

Par ailleurs le projet de budget de la sécurité sociale pour 2023 (PLFSS), dont la version définitive vient d'être votée, introduit le principe de dissociation tarifaire entre produit et prestation pour les PSAD et impose de manière arbitraire, une réforme de la tarification des activités PSAD. Les conséquences de cette mesure s'ajouteront à la situation conjoncturelle très tendue.

Le renouvellement des dispositifs médicaux en fin d'année, essentiellement réalisé auprès de fournisseurs américains, va également aggraver la hausse des coûts subie par les PSAD en cette fin d'année. Si l'inflation américaine, qui était de 8,2% en septembre, a fléchi en octobre (+7,7%), elle reste bien supérieure à celle observée en France, et est aggravée par un taux de change très défavorable entre l'euro et le dollar.

Les entreprises et associations PSAD sont capables, aujourd'hui, de proposer des solutions de prise en charge à domicile mobilisables en moins de 4 heures en tout point du territoire. Qu'en sera-t-il demain ?

La FEDEPSAD renouvelle une nouvelle fois son appel au gouvernement pour définir des objectifs en termes de service et une trajectoire budgétaire tenable pour ses adhérents. La FEDEPSAD est prête à prendre ses responsabilités et à travailler à une refonte constructive du mode de financement des activités PSAD.

Contact Presse :

Alexandra DUVAUCHELLE : 06 30 29 93 72